

Document d'Analyse des Risques de Défaillance Electrique (DARDE)

Etablissements médico-sociaux, vous devez réaliser un Document d'Analyse des Risques de Défaillance Electrique (DARDE) et, si besoin, mettre en service des moyens d'alimentation autonomes en énergie.

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- Assistance à l'élaboration du Dossier de maintenance
- Assistance à l'élaboration du Document Unique
- Assistance à l'élaboration des Plans de Préventions
- Vérifications réglementaires

 **VOTRE AGENCE**

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Article 7 de la loi 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, Circulaire DGAS n°20009-170 du 18 juin 2009 relative à la sécurité des personnes hébergées dans les établissements médico-sociaux en cas de défaillance d'énergie

ETABLISSEMENTS CONCERNÉS

- Établissements d'enseignement et d'éducation spéciale dotés d'un internat pour mineurs ou jeunes adultes qui ont besoin de soins médicaux constants,
- Établissements pour adultes handicapés ou pour personnes atteintes de pathologies chroniques, à savoir les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et les foyers d'accueil spécialisés (FAM).
- Établissements pour personnes âgées pratiquant un hébergement collectif permanent (établissements médicalisés, logements foyer habilités à dispenser des soins, unités de soin longue durée).

NOTRE MISSION

Nous vous assistons pour :

- Évaluer et communiquer sur le risque de défaillance d'alimentation électrique,
- Analyser les conséquences de ce dernier sur la sécurité des résidents,
- Identifier les solutions à mettre en place pour permettre la continuité électrique en cas de défaillance